

Le Journal des sçavans

Académie des inscriptions et belles-lettres (France). Auteur du texte.
Le Journal des sçavans. 1723-01-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



III

LE JOURNAL DES SCAVANS.

DU LUNDY 18. JANVIER M. DCC. XXIII.

*LETTRE A U DOCTEUR FREIND,
montrant le danger & l'incertitude d'inserer la Petite Verole.
Par Guillaume Vvagstaffe, Docteur en Medecine, Membre
du College des Medecins, & de la Societé Royale, & un
des Medecins de l'Hospital de Saint Barthelemy. A Londres,
imprimé pour T. Payne, à la Couronne dans Patet-Noster-
Row, 1722. In 8°. pp. 45.*

M. Vvagstaffe écrit à M. Freind, pour lui communiquer les observations qu'il a faites sur l'*insertion* ou l'*inoculation* de la Petite Verole. Il entreprend de lui faire connoître que cette methode reçue depuis quelque temps en Angleterre, ne doit jamais estre mise en usage, & qu'il est très-important de la bannir absolument de la Medecine. Il paroît se déterminer à cette proscription par quatre motifs. 1°. Parce que cette nouvelle mode de faire des malades n'est autorisée que par une experience, sur laquelle on ne peut pas assez compter. 2°. Parce qu'elle ne s'accorde nullement avec la raison. 3°. Parce que les principes des *Inserteurs* sont faux & leurs consequences incertaines. 4°. Parce qu'un tel abus est non-seulement inutile, mais encore tout-à-fait

1723.

E

contraire au bien public, & pernicieux à la Société.

1°. Qu'on ne doive pas se fier aux épreuves qui ont été faites de cette opération, l'Auteur prétend l'établir par la différence des tempéramens & des climats. L'*Inserion* de la Petite Verole a (dit-il) été pratiquée parmi des Peuples, qui vivent d'alimens peu nourrissans, & qui ne mangent qu'autant qu'il faut pour l'entretien de la vie. Les Anglois au contraire vivent dans le luxe: le riche se nourrit délicatement, & le pauvre même n'a pas la réputation d'user d'une grande abstinence. Il s'ensuit de-là, qu'un homme de cette Nation doit avoir le sang rempli d'une infinité de parties sulphureuses & susceptibles d'inflammation; ce qui n'arrive point dans les Païs, où l'*Inserion* de la Petite Verole a pris naissance. D'où M. Wagstaffe conclut, qu'elle ne doit point avoir en Angleterre le même succès, que dans la Georgie & la Circassie, & qu'un Anglois pourroit se trouver fort mal de ce qui conviendrait à un Grec ou à un Asiatique.

Quant à la variété des climats, la chaleur est le seul avantage que l'Auteur donne à ceux, sous lesquels l'opération a réussi. Il n'auroit peut-être pas mal fait d'éclaircir un doute qui se présente assez naturellement, sçavoir, si cette chaleur, avec une petite quantité de parties sulphureuses, ne pourroit pas produire dans le sang, à peu près le même effet, qu'une plus grande abondance de ces principes inflammables, avec un air plus temperé.

Un petit nombre de femmes ignorantes, qui ont introduit chez un peuple grossier, la nouveauté dont il s'agit, ne doit pas entraîner dans son parti une des Nations les plus polies & les plus éclairées de tout le monde. C'est la seconde reflexion que fait M. Wagstaffe pour affoiblir l'autorité des expériences qui ont été faites à cette occasion. Il l'attaque enfin par les contradictions qui se trouvent dans les différentes relations qu'on a données d'une telle pratique, & des événemens qui l'ont suivie.

2°. L'Auteur juge qu'on ne peut raisonnablement admettre l'*inoculation* de la Petite Verole, parce que les parti-

sans de cette découverte ne sont jamais sûrs d'arriver au but qu'ils se proposent. Il soutient que la matiere prise des pustules, & transmise dans un corps sain, peut fort bien circuler avec les liqueurs qui la reçoivent, sans leur communiquer toute sa malignité. Il confirme cette opinion par l'expérience du sieur Cox, qui a *transfusé* du sang d'un chien galeux dans un autre qui ne l'estoit pas, & qui ne l'est point devenu. Il ajoute qu'une maladie peut bien en donner une autre par la contagion; & que les deux ne se trouvent pas toujours semblables. La Peste, par exemple, toute contagieuse qu'elle est, communiquera peut-être seulement une fièvre maligne avec des symptômes moins fâcheux. De même l'*Elephantiasis* causera quelquefois la lèpre, & celle-ci pourra donner la galle. Ainsi le pus de la Petite Verole ne doit pas toujours avoir la même force dans la maladie qui est la production de l'Art, que dans celle qui est l'ouvrage de la nature. Lorsqu'il sera transmis une fois dans les vaisseaux sanguins, s'il n'est emporté par les selles, par les urines, par l'insensible transpiration, ou par quelque autre voye, il pourra se faire un passage au travers des glandes de la peau, & sortir en boutons, en Verole volante, ou en autres éruptions de cette nature; mais tout cela ne fera point une petite Verole bien caractérisée.

Après tout, M. Wagstaffe veut bien accorder aux *Insectes* le pouvoir de donner véritablement une si fâcheuse maladie, & c'est ce qu'il trouve de plus criant. Il ne peut souffrir qu'on ose, de gayeté de cœur, infecter le sang par un venin aussi dangereux que celui de la Petite Verole. La plus petite partie de cette matiere purulente cause souvent des desordres extrêmes dans le corps humain; elle est capable d'en détruire l'économie; elle peut faire naître des maux, contre lesquels tous les secours de la Médecine ne sont que trop ordinairement inutiles. Comment donc a-t-on la hardiesse d'en faire couler dans les veines & dans les artères une quantité assez considérable? C'est un poison très-fort & très-actif; on en convient; cependant on ne craint point d'en faire une transfusion dans le sang, & cela sans

avoir égard au sexe ni à l'âge, & sans connoître la disposition du sujet qu'on veut empoisonner, ni la qualité du venin qu'on fait servir à cette entreprise. Voilà ce que l'Auteur ne scauroit accorder avec le bon sens, & ce qui lui fait regarder comme meurtriers publics, ceux qui risquent si témérairement la vie des hommes.

3°. M. Vvagstaffe prouve par les faits, que les principes des *Inserteurs* sont faux, & leurs conséquences incertaines.

La premiere regle de ces grands Operateurs est, que la *matiere inoculée doit toujours estre choisie de la bonne espece*. Fausse maxime, dit leur Antagoniste, puisqu'on a fait l'*Insertion* aux enfans d'un certain Seigneur avec de la matiere de l'espece *Confluente*, & que la même chose est encore arrivée à Newgate, sans qu'on en ait vû de suites fâcheuses. Si tous les Axiomes dont on promet de faire voir la fausseté, n'estoient pas mieux combattus que ce premier, ceux qui les ont avancez n'auroient pas lieu de se plaindre de leur adversaire. Car enfin si l'on demande que la matiere soit toujours prise d'une bonne espece, c'est afin d'operer plus sûrement & de rendre la maladie moins dangereuse. Or, de ce que cette précaution a quelquefois esté negligée, même sans inconveniens, il ne s'ensuit pas qu'elle ne puisse avoir son utilité.

Personne ne peut gagner la Petite Verole par l'Insertion, après l'avoir eue naturellement. Voilà un autre Aphorisme dont l'Auteur de cette Lettre a raison de ne pas convenir, puisqu'un homme marqué de la Petite Verole a reçu l'*Insertion* dans l'Hospital de S. Thomas, & qu'on l'a vû bien-tost après couvert d'éruptions, même en plus grande quantité que ceux de Newgate, qui n'avoient point eu cette maladie avant l'essai de l'*Inoculation* qu'on a fait sur eux.

Troisième maxime à refuter : *la Petite Verole par Insertion est toujours favorable.* M. Vvagstaffe assure au contraire que quelques-uns en sont morts, & que l'espece *Confluente* s'est souvent manifestée sur ceux qui en sont rechapez. Il atteste là-dessus le Docteur *Dalhonde*, qui faisant une relation sur ce sujet en presence des Elûs de la Ville de Baston dans la

nouvelle Angleterre, leur declare qu'environ vingt-cinq ans auparavant il avoit vû inserer la Petite Verole à treize Soldats de l'Armée de France qui estoit à Cremone; que quatre en moururent, que six en rechaperent avec peine, & que les trois autres ne furent point malades: ce qui prouve suffisamment que l'effet de cette operation a toujours esté fort incertain.

Les *Inoculateurs* assûrent que la *Petite Verole greffée n'est point contagieuse*. Cependant, reprend l'Auteur, un d'eux avoüe qu'il a esté surpris de voir dans la famille du sieur *Batt*, six personnes, dont une mourut, attaquées de cette maladie, qui avoit commencé par l'*Inserion*; & de plus, il est constant que toute la Ville de Hertford a esté infectée de la même maniere.

Enfin l'Axiome capital qu'on affirme comme une verité indubitable, est, qu'on ne doit plus craindre la *Petite Verole*, après l'avoir eue par l'*Inserion*. L'Auteur oppose à cette doctrine quelques exemples qui la détruisent. Entr'autres, ce qui est arrivé à la Fille du sieur *Degrave*, Chirurgien, qui malgré l'*Inoculation* dont elle avoit subi tout l'effet, eût trois mois après une *Petite Verole* distincte & fort bien conditionnée.

4°. Par tous ces faits, M. *Vvagstaffe* prouve aisément sa dernière proposition. L'*Inoculation* est inutile, puisque dans la suite elle ne preserve point de la *Petite Verole*. Elle est contraire au bien public, puisqu'elle peut causer la mort, & faire perir ceux même qui n'auroient peut-estre jamais esté attaquez du mal dont on les accable, sous prétexte de les en garantir. Enfin elle est pernicieuse à la société, puisque par la contagion elle peut ravager des Villes & des Provinces entieres, non seulement en leur ravissant les habitans qui les rendent florissantes, mais encore en ruinant le Commerce qui les fait subsister.

A la fin de cette Lettre, l'Auteur ajoûte l'Extrait de trois autres écrites à M. *Stuart* par M. *Douglass*, Medecin à Baston, par lesquelles il paroît que les Théologiens de ce lieu-là, après avoir lû dans les *Transactions Philosophiques* la

relation de la maniere de greffer la Petite Verole, la mirent en pratique, malgré les Medecins & les Magistrats. M. Douglass apprend à M. Stuart, que le succès n'en fut pas fort heureux; & toutes les circonstances dont il l'informe au sujet de cette operation, confirment parfaitement tout ce que M. Vvagstaffe vient d'établir contre les *Inferieurs*.

EPITRES CHOISIES DES HEROIDES D'OVIDE, traduites en Vers François, avec les Réponses d'Hippolyte à Phedre, de Protefilas à Laodamie, des Eglogues, des Cantates, des Epigrammes, des Fables, & autres Poësies. Par M. Richer, Avocat au Parlement de Normandie. A Paris, chez Estienne Ganeau, rue Saint Jacques, 1723. Vol. In 12. pp. 199.

LES Epitres choisies, dont M. Richer donne icy la Traduction, sont celles de Penelope à Ulysse; de Phedre à Hippolyte; d'Oenone à Pâris; de Didon à Enée; d'Ariane à Thesée; de Medée à Jason; de Laodamie à Protefilas; & de Sapho à Phaon. Ensuite on voit deux Réponses, l'une, d'Hippolyte à Phedre; & l'autre, de Protefilas à Laodamie. La premiere est une Imitation de Sideronius. M. Richer s'est donné moins de gêne dans cette Imitation, que dans ses Traductions; il y a retranché, transposé, & quelquefois ajouté. Mais nous ne doutons point que ceux qui auront la curiosité de la confronter avec l'original, ne sachent gré à l'Auteur d'avoir pris ces libertez.

La seconde est toute entiere, de la composition de M. Richer: on n'y trouvera point une *tendresse molle & languissante*, mais un *Amour que la gloire domine, & quelque inferieure qu'elle soit aux Epitres d'Ovide*, l'Auteur ose avec raison se flatter qu'on y reconnoitra le caractère de ce brave Prince dont la Fable a laissé un si beau portrait. Le seul début de la Réponse, suffit pour justifier l'esperance de l'Auteur.

Quand sur les murs Troyens, je cours vanger la Grece,
Cessez de m'affliger, adorable Princesse,
Des pleurs que vous versez pour un Epoux aimé,
Plusque d'aucun péril mon cœur est allarmé.